
Immunisation – Vaccin antigrippal

Cette feuille de renseignements ne renferme que de l'information de nature générale. Elle ne vise pas à remplacer les conseils, diagnostics ou traitements médicaux. Vous devez toujours consulter un professionnel de la santé concernant vos inquiétudes au sujet de votre état de santé et avant d'apporter des changements à votre alimentation, mode de vie ou traitement.

Le vaccin antigrippal

Les vaccins sont la meilleure façon de se protéger contre certaines infections très graves. Le vaccin antigrippal protège les adultes et les enfants de six mois et plus (qui ne présentent pas de contre-indication) contre l'influenza, qui peut être une maladie grave chez certaines personnes.

Qu'est-ce que l'influenza?

L'influenza (communément appelé « la grippe ») est une infection respiratoire aiguë et sérieuse causée par un virus. Les gens qui attrapent la grippe présentent de la toux, de la fièvre, des frissons, un mal de gorge, un mal de tête, des douleurs musculaires et de la fatigue. Les enfants peuvent aussi avoir mal aux oreilles, avoir la nausée, vomir et avoir la diarrhée. La maladie due à l'influenza dure habituellement de trois à cinq jours, mais elle peut être plus longue. La toux et la fatigue peuvent persister plusieurs semaines, rendant difficile le retour aux pleines activités personnelles et professionnelles.

Les gens de tous âges peuvent attraper la grippe. La plupart des grippés ne sont malades que quelques jours. Cependant, certains peuvent devenir très souffrants/malades et doivent se rendre à une salle d'urgence ou au cabinet d'un médecin.

La grippe se transmet facilement par les personnes infectées qui toussent et éternuent, mais également par contact direct avec des surfaces contaminées au virus de l'influenza, telles que les jouets et les ustensiles de table, ou avec des mains non lavées.

La grippe aviaire A

La grippe aviaire A est une infection que l'on retrouve chez les oiseaux (c.-à-d. la volaille) et elle peut être transmise aux humains. La rareté des cas de grippe aviaire A chez les humains semble indiquer que cette maladie ne se transmet pas facilement de la volaille infectée aux humains ou de personne à personne. Les données connues à l'heure actuelle, tirées des épidémies de grippe aviaire A survenues en Asie, suggèrent que les personnes qui travaillent avec de la volaille infectée risquent effectivement d'être infectées. Le Comité consultatif national de l'immunisation recommande que le vaccin antigrippal trivalent soit administré à ces personnes.

En prévenant les infections au virus de la grippe humaine, on réduit la possibilité d'un contact entre ce virus et le virus de la grippe aviaire A, qui risquerait de produire une nouvelle souche. Voilà pourquoi le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) recommande que toutes les personnes en contact direct avec la volaille ou participant au processus d'abattage soient vaccinées.

Dans quelle mesure le vaccin contre l'influenza protège-t-il contre la grippe?

La protection conférée par le vaccin se développe jusqu'à deux semaines après son injection et elle peut durer jusqu'à un an. Le vaccin a une efficacité d'environ 70 à 90 pour 100 dans la prévention de l'infection à l'influenza chez les adultes en santé. Chez les enfants, son efficacité à prévenir l'infection respiratoire à l'influenza est d'environ

77 à 91 pour 100. Chez les personnes âgées, le vaccin peut prévenir la pneumonie et l'hospitalisation chez environ six personnes sur 10 et il prévient la mort chez environ huit personnes sur 10. Les virus qui causent l'influenza se modifient souvent. Pour cette raison, le vaccin contre l'influenza est mis à jour à chaque année.

Les personnes qui reçoivent le vaccin peuvent encore attraper l'influenza, mais le cas échéant, la maladie est habituellement plus bénigne qu'elle ne l'aurait été sans l'injection.

Qui devrait recevoir le vaccin antigrippal?

Une grande partie de la maladie causée par la grippe peut être prévenue par l'immunisation annuelle contre l'influenza. Toute personne qui désire éviter la grippe devrait envisager de se faire vacciner.

Le vaccin est particulièrement important chez les personnes appartenant aux groupes à priorité élevée. Ces groupes comprennent les personnes qui sont à risque élevé de subir des complications de l'influenza et celles qui sont les plus susceptibles de propager le virus dans la population à risque élevé. Les groupes à « priorité élevée » sont les suivants :

Personnes qui risquent de subir des complications de l'influenza :

- Les enfants en santé âgés de 6 mois à 23 mois
- Les adultes et les enfants souffrant de maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques
- Les pensionnaires de maisons de soins infirmiers et d'autres établissements de soins aux malades chroniques, quel que soit leur âge
- Toute personne âgée de 65 ans et plus
- Les adultes et les enfants souffrant d'affections chroniques comme le diabète sucré et d'autres maladies métaboliques, le cancer, un déficit immunitaire (y compris l'infection au VIH), une immunodépression (y compris celle présente chez les receveurs de transplants), une néphropathie, l'anémie ou une hémoglobinopathie
- Les enfants et les adolescents (âgés de six mois à 18 ans) atteints de maladies qui nécessitent un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique

- Les personnes à risque élevé de complications de la grippe qui se rendent vers des destinations où le virus est probablement en circulation
- Les femmes enceintes ou allaitantes atteintes d'affections chroniques telles que celles mentionnées ci-dessus

Personnes susceptibles de transmettre l'influenza aux personnes qui risquent de subir des complications de l'influenza :

- Les travailleurs de la santé et autres travailleurs qui ont des contacts prolongés avec les personnes faisant partie des groupes à risque élevé
- Les travailleurs des services médicaux d'urgence
- Les travailleurs de la santé et le personnel de soutien travaillant dans des milieux communautaires et de soins de santé, en contact direct ou indirect avec les malades
- Les travailleurs de la santé étudiants qui travaillent dans un milieu clinique
- Les bénévoles et les membres du personnel des hôpitaux, des maisons de soins infirmiers, des foyers pour personnes âgées, des établissements ou unités de soins aux malades chroniques et des maisons de retraite
- Les travailleurs et les bénévoles qui dispensent des soins à domicile
- Le personnel et les bénévoles des bureaux de santé publique
- Toute personne offrant des services de garde d'enfants réguliers à des enfants de la naissance à 23 mois, dans son foyer ou en dehors
- Toute personne offrant des services dans des établissements fermés ou relativement fermés (p. ex., les équipages sur les bateaux)
- Les contacts familiaux (y compris les enfants) des personnes à risque élevé qui ne peuvent pas être vaccinées ou qui risquent d'avoir une réaction inadéquate au vaccin
- Les femmes enceintes au troisième trimestre qui doivent accoucher durant la saison de la grippe devraient se faire vacciner, car elles deviendront des contacts familiaux pour leurs nouveau-nés.
- Les personnes qui dispensent d'autres services communautaires essentiels

- Toute personne en contact direct avec de la volaille ou qui participe au processus d'abattage.

Pourquoi des adultes et des enfants sains devraient-ils recevoir le vaccin antigrippal?

Les gens sains devraient être vaccinés pour se protéger, ainsi que leur famille, contre l'influenza, afin d'éviter de perdre du temps de qualité (notamment les congés) avec leur famille, de perdre du temps de travail et de propager le virus à autres personnes.

L'influenza est bien pire que le rhume. Même les jeunes en bonne santé peuvent en être très malades. Vous pourriez ramener le virus de l'influenza à la maison à un bébé, à un parent plus âgé ou à une personne souffrant d'un problème médical pouvant éprouver de graves complications de l'influenza.

Les enfants peuvent aussi tirer profit de l'immunisation contre l'influenza. L'influenza chez les enfants d'âge préscolaire est associée à des infections aiguës de l'oreille moyenne. L'influenza peut également mener à l'hospitalisation d'enfants autrement sains (particulièrement les enfants âgés de moins de deux ans), ainsi que d'enfants présentant des états médicaux sous-jacents à risque élevé. Les enfants sont par ailleurs les principaux propagateurs du virus, tant à l'école qu'à la maison. L'immunisation contre l'influenza peut diminuer l'incidence des infections de l'oreille moyenne qui sont associées à l'influenza, réduire l'absentéisme scolaire et prévenir la transmission de l'influenza au sein de la collectivité.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin contre l'influenza ?

Les personnes suivantes ne devraient pas recevoir le vaccin contre l'influenza :

- Les bébés âgés de moins de six mois (le vaccin actuel n'est pas recommandé dans ce groupe d'âge).
- Toute personne ayant une allergie grave (anaphylaxie) aux œufs ou aux produits d'œufs. Une réaction allergique grave signifie habituellement que la personne présente

urticatoire, gonflement de la bouche et de la gorge ou éprouve de la difficulté à respirer après avoir ingéré des œufs ou des produits d'œufs.

- Toute personne qui présente une grave allergie à l'un ou l'autre des composants du vaccin (veuillez consulter les monographies des produits).
- Toute personne qui a déjà eu une grave réaction allergique à une dose antérieure du vaccin contre l'influenza.

Aussi :

- Les personnes qui ont des antécédents de syndrome de Guillain-Barré devraient consulter leur médecin avant de recevoir le vaccin.
- Les personnes atteintes de fièvre aiguë au moment où l'injection est donnée doivent habituellement attendre que la fièvre diminue avant de recevoir le vaccin contre l'influenza.

Quels sont les risques du vaccin contre l'influenza?

Le vaccin contre l'influenza, comme tout médicament, est capable de causer des effets secondaires qui peuvent être légers ou, dans quelques cas, sévères. Le risque que comporte le vaccin à causer des réactions graves est extrêmement faible. Presque tous les gens qui reçoivent le vaccin antigrippal n'éprouvent aucun problème grave.

La plupart des gens qui reçoivent le vaccin ne présentent aucun effet ou présentent de légers effets secondaires - tels que douleur, rougeur ou gonflement au point d'injection du vaccin. Les réactions allergiques qui mettent en danger la vie sont très rares. Lorsque de telles réactions se produisent, elles surviennent de quelques minutes à quelques heures après l'injection.

Le syndrome Guillain-Barré (ou SGB) est une maladie très rare qui cause une paralysie musculaire et il a été associé à certaines maladies infectieuses. Dans l'ensemble, le risque de SGB se produisant en association à la vaccination est faible. Comparé au faible risque de SGB, le risque de maladie et de mort associé à l'influenza est beaucoup plus grand. Puisque l'on ne sait pas si l'immunisation contre

l'influenza augmente le risque de récurrence du SGB chez les individus qui ont déjà présenté le SGB, il est recommandé que les personnes qui ont développé un SGB dans les six à huit semaines suivant une immunisation antérieure ne soient pas immunisées pour le moment.

Durant la saison de 2001-2002, un petit nombre de personnes ayant reçu le vaccin ont développé un effet secondaire généralement léger appelé « syndrome oculo-respiratoire » ou SOR.

En 2001, ce syndrome a été défini comme l'apparition d'une rougeur aux yeux et/ou de symptômes respiratoires (toux, sifflement, serremments de poitrine, difficultés à respirer, difficultés de déglutition, enrouement ou mal de gorge) et/ou d'un oedème facial survenant dans les 24 heures de l'administration du vaccin antigrippal.

Les personnes qui ont déjà manifesté par le passé des symptômes d'ORS peuvent être revaccinées sans danger au vaccin antigrippal. Les personnes qui ont déjà présenté dans les 24 heures suivant la vaccination antigrippale des symptômes sévères des voies respiratoires inférieures (respiration sifflante, oppression thoracique, difficultés à respirer) ou d'autres symptômes qui laissent planer des doutes quant à la sécurité d'une revaccination devraient solliciter l'avis médical d'un expert.

Le vaccin contre l'influenza peut-il causer la grippe?

Non. Le vaccin ne contient pas de virus vivant, vous ne pouvez donc pas attraper la grippe à partir du vaccin. Toutefois, le vaccin ne vous protégera pas contre les rhumes et autres maladies respiratoires qui pourraient être confondues avec l'influenza.

Les femmes enceintes ou allaitantes peuvent-elles recevoir le vaccin contre l'influenza?

Le vaccin est considéré comme ne présentant pas de danger pour la femme enceinte à toutes les étapes de la grossesse ou pour celles qui allaitent.

Quand le vaccin contre l'influenza doit-il être administré?

Il est mieux de recevoir le vaccin contre l'influenza entre octobre et la mi-novembre, avant le début de la saison grippale. Cela donne le temps à votre organisme de bâtir une protection contre le virus de l'influenza. Il faut compter environ deux semaines après l'immunisation pour bâtir une protection contre l'influenza.

Combien de doses du vaccin me faut-il?

Étant donné que le virus de l'influenza se modifie souvent, il est nécessaire de recevoir le vaccin antigrippal à chaque année pour se protéger contre les souches virales attendues cette année-là. Les enfants âgés de moins de neuf ans ont besoin de deux injections, administrées à au moins un mois d'intervalle l'une de l'autre, la première fois qu'ils se font vacciner contre la grippe.

Quand devrais-je appeler mon médecin?

Vous devriez appeler votre médecin ou consulter un médecin immédiatement si vous présentez l'un ou l'autre des symptômes suivants dans les trois jours suivant l'injection :

- Difficulté à respirer, enrouement, respiration sifflante, toux ou serremments de poitrine
- Gonflement de la bouche, de la gorge ou du visage
- Pâleur, faiblesse, battements cardiaques rapides ou étourdissements
- Urticaire
- Rougeur aux yeux
- Tout autre état inhabituel ou grave réaction au vaccin.

Informez votre bureau de santé local si vous avez une grave réaction à un vaccin, quel qu'il soit.

Dois-je payer l'injection antigrippale?

Non. Pour la saison 2004-2005, le vaccin contre l'influenza est de nouveau offert gratuitement à tous les Ontariens et Ontariennes âgés de 6 mois ou plus. Le vaccin sera disponible à divers endroits, notamment aux cabinets des médecins, aux cliniques communautaires administrées par les

bureaux de santé, dans les hôpitaux, dans les centres de soins communautaires et dans les pharmacies, ainsi que dans des cliniques organisées par les employeurs sur les lieux de travail.

Comment puis-je suivre mes vaccinations antigrippales et autres immunisations?

Une fois que vous avez reçu votre immunisation, assurez-vous que le médecin ou l'infirmière met à jour votre carnet d'immunisation personnel ou la « carte jaune ». Conservez-le dans un endroit sûr!

À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions à poser sur l'influenza ou sur tout autre vaccin?

Si vous cherchez de l'information générale sur l'influenza ou le vaccin, le programme universel de vaccination contre la grippe de la province ou l'adresse d'une clinique près de chez vous, composez le : 1 866 358-6968 (ATS : 1 800 387-5559) ou allez visiter le site Web : <http://www.health.gov.on.ca>

Si vous avez des questions sur le vaccin qui concernent votre état médical particulier, vous devriez les poser à votre médecin ou appeler au bureau de santé local.

Pour de plus amples renseignements sur la grippe, veuillez consulter les sites web suivants :

Les sites de Santé Canada :

- Fluwatch
(http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/fluwatch/index_f.html)
- Déclarations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI)
<http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/naci-ccni/index.html>

Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination
<http://www.influenza.cpha.ca/francais/startf.html>

Centers for Disease Control (CDC) Influenza: Prevention and Control Home Page (en anglais)
<http://www.cdc.gov/flu/>

National Foundation for Infectious Diseases-
Pediatric Influenza Prevention Program
<http://64.242.251.230/index1.html>

Renseignements sur les services de santé et les ressources connexes :

www.health.gov.on.ca

Renseignements sur la santé à l'intention des consommateurs :
<http://www.HealthyOntario.com>

Ligne INFO : 1 877 234-4343 sans frais en Ontario
ATS : 1 800 387-5559

Télesanté Ontario : 1 866 797-0000
ATS 1 866 797-0007
Ou appelez votre bureau local de santé publique.

English version available from: 1 877 234-4343
ATS : 1 800 387-5559
Web www.SanteOntario.com